



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2026

Le jeudi 2 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni Hôtel de Ville 14, rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 35

**Étaient présents :**

Miloud GOUAL, Bastien REDDING, Marine CARPENTIER, Franck GUILLEMIN, Adelaïde HAMITI, Anissa BOUGEANT, Hafid IABASSEN, Dalila KHORBI, Casimir PIERROT, Marie-Claire LETY, Marylène DELAPLACE, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Giraud PAYET, Stéphane LARTIGUE, Gérald BOUTEILLÉ, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Nassira BENOUARI, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Mustafa HECIMOVIC, Samir AMAOUCHE, Irina CARMINE, Jennifer EL OUARDANI, Jennifer SKIBINE, Manuela MELO, Fabrice MESNAGE, Régis PEDANOU, Florence MARQUES, Sophie VINCENT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mohamed BOUROUIS donne procuration à Franck GUILLEMIN,  
Uriell MARQUEZ donne procuration à Gérald BOUTEILLÉ,  
Thibault PETIT donne procuration à Marine CARPENTIER,  
Toufik LAADJAL donne procuration à Régis PEDANOU,

**Secrétaire :**

Bastien REDDING

\*\*\*\*

**Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Montigny-lès-Cormeilles**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le Conseil municipal vient de se prononcer sur la composition du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en fixant à six le nombre de représentants du Conseil.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il appartient désormais aux membres du Conseil municipal de désigner ses représentants auprès du Centre communal d'action sociale.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à la désignation représentants de l'assemblée délibérante auprès du Centre communal d'action sociale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4 et suivants et R. 123-7 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 avril 2026 portant création et fixation de la composition du Centre communal d'action sociale de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Considérant que le Conseil municipal a fixé à six le nombre de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de ces représentants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret,

#### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont candidats pour être représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Montigny-lès-Cormeilles, les listes suivantes :

- 1- Liste « Ensemble pour Montigny »
- Monsieur Gérald BOUTEILLÉ
  - Madame Isabelle MOSER
  - Madame Marylène DELAPLACE
  - Madame Nassira BENOUARI
  - Madame Irina CARMINE.

- 2- Liste « Montigny pour tous »
- Madame Manuela MELO

Nombre de bulletins :	<b>35</b>
Bulletins blancs :	<b>0</b>
Bulletins nuls :	<b>2</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>33</b>
Nombre de siège à pourvoir :	<b>6</b>
Quotient électoral :	<b>5,5</b>

Ont obtenu :

Liste « Ensemble pour Montigny » : **28 voix**

Liste « Montigny pour tous » : **5 voix**

Répartition :

Liste « Ensemble pour Montigny » : **5 sièges**

Liste « Montigny pour tous » : **1 siège**

Sont désignés comme représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Montigny-lès-Cormeilles :

**Liste « Ensemble pour Montigny » :**

- **Monsieur Gérald BOUTEILLÉ**
- **Madame Isabelle MOSER**
- **Madame Marylène DELAPLACE**
- **Madame Nassira BENOUARI**
- **Madame Irina CARMINE**

**Liste « Montigny pour tous » :**

- **Madame Manuela MELO**

**Article 2** : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil -95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Maire,  
La Conseillère municipale  
déléguée,



**Jennifer SKIBINE**

Mis en ligne sur le site internet de la commune le : 3 avril 2026